



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Yvelines

Mairie de Montalet le Bois

Compte rendu du Conseil Municipal légalement convoqué le 6 décembre 2017, à 19h15

Présents : Véronique Besnard, Philippe Pernette, Thierry Bobbera, Christian Bonnetaud ,
Véronique Routier, , Vanessa Varlet, Michel Hanon, Dominique Van Lokhorst

Absents : Jean-Luc Bezeau, Pierre Brunet

Ouverture de séance : 19h15

Secrétaire de séance : Véronique Besnard

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2017.

RIFSEEP

A partir du 1^{er} janvier 2018, les éventuels compléments de salaire des agents techniques seront calculés à partir de la méthode donnée par le RIFSEEP et ayant reçu un avis favorable du CIG.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Comme chaque année, cette délibération est nécessaire afin de pouvoir engager des dépenses d'investissement imprévues avant le vote du budget primitif en avril. Ces dépenses sont limitées au quart des crédits inscrits au budget 2017 soit :

Chapitre 20 : 1.250€

Chapitre 21 : 45.724€

Vote pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Viabilité hivernal

Le 24 novembre, la communauté urbaine nous a fait parvenir un projet de convention pour la viabilité hivernale. La commune a fait le choix de faire un partenariat avec la CU. Cette convention précisera la répartition de voirie entre la CU et la commune.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Indemnités de Conseil de Madame Lorier - Trésorerie d'Epône

Madame Lorier nous a proposé ses indemnités de conseil pour l'année 2017.
Elles s'élèvent à 360,30€ brut.

Vote pour : 6

Vote contre : 1

Abstention : 1

Motion proposée par l'AMRY 78 (Association des Maires ruraux des Yvelines)

Vote pour : 0

Vote contre : 0

Abstention : 8

Fin de la réunion : 20h35

Le Maire

Michel HANON



Les délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.